

L'enseignement de l'argumentation dans le contexte vietnamien : enjeu et problématique

HA THI Mai Huong

Résumé

L'argumentation est une activité d'autant plus complexe pour l'apprenant, quand elle est menée en français langue étrangère. Nous faisons l'hypothèse que les difficultés rencontrées au cours de l'enseignement-apprentissage de l'argumentation en français relèveraient de plusieurs facteurs dont certains relèvent de la didactique.

Les études théoriques sur l'argumentation ont permis de conclure que l'argumentation est une compétence complexe, qui exige beaucoup d'investissement et d'entraînement de la part des apprenants afin de la maîtriser.

Nous avons donc été poussée à la recherche d'explications des difficultés rencontrées par nos élèves, élèves des classes bilingues, au niveau du rapport institutionnel à l'argumentation. Cette recherche implique l'analyse des manuels de vietnamien et de français du primaire au secondaire utilisés dans le cadre de ce programme, ce qui nous donnera un aperçu global de l'enseignement de l'argumentation dans les deux cycles. Elle nous fournira ainsi les éléments de réponse à notre question : « L'enseignement de l'argumentation dispensé actuellement dans les écoles primaires et secondaires au Vietnam est-il apte à former les élèves vietnamiens à la compétence argumentative ? »

Mots clés

Argumentation en français, compétence argumentative, apprenants vietnamiens, classe bilingue, didactique, rapport institutionnel à l'argumentation.

1 Introduction

Actuellement, avec le besoin de plus en plus grandissant de dialogue et de discussion, conditionné par les caractéristiques de notre époque, l'enseignement de l'argumentation s'impose. Au Vietnam, la finalité de l'éducation est de former des citoyens compétents et autonomes, ayant la capacité de s'adapter au nouveau contexte social et mondial, qui auront pour mission d'accompagner le développement du pays (Loi de l'Éducation, 2005, article 5).

Dans cet esprit, le rôle de l'argumentation dans le programme d'enseignement en général et dans l'enseignement de la langue en particulier, (langue maternelle ou étrangère) semble primordial.

Nous savons que les ouvrages de grammaire traitant de l'argumentation sont abondants et diversifiés. Les études de l'argumentation en langue française ne font pas défaut non plus. Cependant, le transfert d'un savoir nécessite tout un processus qui implique de nombreux facteurs et opérations. Il n'est pas aisé de mener à bien un enseignement efficace de l'argumentation à un public jeune, surtout dans le cadre où s'incrinvent nos recherches, car il s'agit d'une formation qui touche à la fois des compétences linguistiques, communicatives et intellectuelles.

Dans le processus de cette formation à l'argumentation, considérée comme un savoir d'actions, quels peuvent être les facteurs qui y participent ? Il y a tout d'abord le savoir qui est au centre, et aussi la raison d'être du processus. Il y a ensuite les acteurs principaux : l'enseignant et l'apprenant et leur rapport au savoir. Toutes les activités de l'enseignant et de l'apprenant visant la transmission du savoir sont inscrites dans une situation d'enseignement institutionnalisée, avec des programmes, des manuels, un référentiel, etc. Il faut prendre en considération également des éléments socio-culturels ou psychologiques qui interviennent à tout moment dans le processus en tant que facteurs favorisant ou bloquant l'acquisition chez les élèves.

2 Étude du rapport institutionnel à l'argumentation

Comme tout savoir est savoir d'une institution, l'argumentation dont nous parlons dans cette recherche est une argumentation considérée comme l'un des contenus du programme de français langue étrangère enseigné au sein des classes bilingues au Vietnam. L'argumentation existe ainsi dans l'institution scolaire et elle a des rapports étroits avec cette dernière. Au niveau institutionnel, le programme des Classes bilingues est géré par deux acteurs principaux : le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam et l'Agence Universitaire de la Francophonie. L'organisation des classes, l'élaboration du programme et des manuels, le recrutement des enseignants, l'assistance pédagogique, etc. sont assurés par ces deux instances. L'objectif général du programme Classes bilingues est de former des jeunes francophones com-

pétents capables de poursuivre leurs études dans les filières francophones et de s'intégrer dans le monde professionnel francophone. C'est dans ce cadre institutionnel que l'enseignement de l'argumentation en français est introduit au public cible. Il se soumet, par conséquent, à des contraintes inhérentes à l'institution scolaire vietnamienne.

L'une de nos pistes de recherche consiste à effectuer des analyses du programme d'enseignement du français et également du vietnamien au niveau de l'école primaire et du collège. Etant donné qu'au Vietnam, le programme est concrétisé par les manuels élaborés par le Ministère de l'Éducation, qui doivent être obligatoirement et exclusivement utilisés en classe par les enseignants, analyser l'introduction de l'argumentation dans le programme de vietnamien et de français revient à analyser son introduction dans les manuels respectifs.

En ce qui concerne les manuels de vietnamien, au niveau primaire, l'argumentation existe dans certains textes de lecture, par exemple des dictons, des chants populaires. Etant donné que nous entendons ici par argumentation, l'étude des opérations linguistiques et discursives par lesquelles un locuteur cherche à influencer un public comme l'a dit Plantin (1990, p. 149), ces genres de texte comportent les caractéristiques d'un discours argumentatif. Toutefois, comme l'objectif du programme à ce niveau n'est pas de sensibiliser les élèves à l'argumentation, l'exploitation de ces textes ne met pas l'accent sur cette dimension et ne favorise pas l'entraînement à la réflexion personnelle. Il est possible que les enseignants, à travers leurs activités en classe, travaillent plus ou moins sur l'argumentation. Pourtant dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons essentiellement à ce qui est présenté dans les manuels. Au niveau de l'étude de la langue, le temps réservé à l'étude des connecteurs est trop réduit, à notre avis, pour une prise de conscience des relations logiques qui existent entre les faits observés (7 séances/66 soit 10,6 %). Concernant la production écrite, l'élève est invité à donner ses appréciations personnelles dans certains types de rédaction, mais la place de cette activité est peu importante (11 séances/66 soit 16,7 % en 4^e et 9 séances/66 soit 13,6 % en 5^e). Nous pouvons constater dès lors que, pour l'institution scolaire vietnamienne, l'argumentation n'est certes pas le but principal dans l'enseignement à l'école primaire.

Au niveau secondaire, avec la nouvelle collection de manuels, l'autonomie des élèves est plus sollicitée. Toutefois, l'introduction de l'argumentation reste tardive. L'argumentation n'est enseignée systématiquement qu'à partir de la classe de 7^e (classe de 5^e dans le système français). Les élèves sont plutôt entraînés à la rédaction, c'est-à-dire à l'argumentation à l'écrit. L'entraînement à l'argumentation à l'oral laisse encore à désirer. Dans les séances de pratique de l'oral, les élèves sont invités à lire à haute voix leur texte pour apprendre les techniques de l'exposé. Les séances de discussion, de débat n'ont toujours pas leur place dans le cursus vietnamien. Or, l'argumentation est non seulement un savoir complexe mais aussi une compétence à acquérir avec le temps lors de ces activités. Ainsi, les élèves n'ont pas encore assez de temps pour s'habituer à ce type de texte en vietnamien, surtout à l'oral. À notre avis, il n'existe guère de possibilité de transfert de leur compétence dans ce domaine lors de l'approche du texte argumentatif en français. Malgré une volonté plus grande de former les élèves à l'autonomie, il semble que l'institution vietnamienne n'ait pas accordé un rôle important à l'argumentation, alors que défendre ses opinions personnelles par la verbalisation est un excellent moyen pour développer l'autonomie de pensée chez les élèves.

En ce qui concerne les manuels de FLE, au niveau primaire, par rapport au programme vietnamien, les élèves ont plus d'occasions de prendre la parole et d'exprimer leurs réflexions personnelles sous des formes linguistiques simples (*oui, non, je comprends, je ne comprends pas, vrai, faux, je crois que,...*).

En 4^e (CM1 dans le système français), l'argumentation simple est introduite (*je pense que, je crois que,...*), ce qui permet aux élèves de donner leur opinion accompagnée d'arguments sur un sujet dans le cadre d'un débat. Pourtant, le temps imparti à cette activité est très limité (1 semaine sur un total de 36 semaines soit 2,8 %). Ce chiffre ne signifie pas que ce qui est appris au cours de cette semaine n'est pas du tout réemployé en classe dans le reste du programme. Nous voulons tout simplement étudier ce qui est enseigné de façon intensifiée et obligatoire en classe selon le programme.

En 5^e (CM2 dans le système français), c'est toujours l'argumentation simple (*si...c'est parce que, or...car*) qui est enseignée, mais il y a déjà une progression considérable par rapport à la classe précédente au niveau du conte-

nu (expliquer le point de vue, donner des arguments, identifier et classer des arguments). On note une intensification au niveau du volume horaire (près de 7 semaines/36) et une diversification des activités d'entraînement (exposé, rédaction d'un texte de 80 mots, création de slogans publicitaires, débat,...).

Nous remarquons, ici, une différence notable entre l'argumentation de l'institution francophone et celle de l'institution vietnamophone. L'expression personnelle est plus favorisée en français qu'en vietnamien.

Toutefois, pendant les deux premières années de collège, le texte argumentatif est totalement oublié. Il n'est repris qu'en 8^e (4^e) et occupe 1/6^e du volume horaire total de l'année. Les procédés de la mise en argumentation sont enseignés, les élèves doivent être capables de prendre la parole dans un débat et de rédiger un texte argumentatif structuré.

En 9^e (3^e), le texte argumentatif n'est plus enseigné à part mais en combinaison avec d'autres types de documents : informatif et explicatif, dans les écrits scientifiques et les articles de presse. Le texte littéraire à caractère argumentatif est aussi abordé. Ainsi, nous constatons une prise en compte plus importante par l'institution francophone du rôle de l'argumentation dans le développement de l'autonomie des élèves.

L'étude portant sur l'introduction de l'argumentation dans les manuels de vietnamien et de français au niveau des contenus à enseigner et de la répartition horaire pour l'activité nous a permis de dégager deux rapports institutionnels différents à l'argumentation, et également une certaine incohérence pour la mise en œuvre de l'enseignement de ce savoir concernant les deux institutions.

Afin de voir si, avec ces contenus des leçons et cette répartition horaire, les manuels de français en question peuvent répondre aux objectifs fixés, une étude sur le Référentiel pour l'enseignement du français dans les classes bilingues au Vietnam concernant l'argumentation est indispensable. L'ouvrage servant de Référentiel pour l'enseignement du français dans les classes bilingues est actuellement *Le référentiel général d'orientations et de contenus d'enseignement pour le français langue seconde*, publié en 2000, à la demande de l'Agence universitaire de la Francophonie dans le cadre du programme « Formation de Formateurs et Enseignement Bilingue ». Ce Référentiel a pour objectif de proposer un cadre de réflexion pour la mise en œuvre de cursus

bilingues francophones dans l'enseignement élémentaire et secondaire. Outil didactique au service des enseignants, il propose aussi des contenus pour la formation francophone des élèves.

Pour permettre une confrontation entre le *Référentiel* et les manuels, nous avons relevé tous les contenus du *Référentiel* portant sur l'argumentation au premier niveau (années 1 à 5) et au deuxième niveau (années 6 à 9). Notons qu'au 1^{er} niveau, à l'étape 1 et 2 (années 1 à 3) et au 2^e niveau, à l'étape 1 (années 6 à 7), il n'y a pas de contenu sur l'argumentation. Si l'absence de l'argumentation est compréhensible au premier niveau de l'enseignement primaire, cette absence au niveau du collège nous semble plus problématique, car nous avons vu qu'il faudra un entraînement systématique et s'étalant sur plusieurs années si nous visons une maîtrise progressive de l'argumentation chez les collégiens.

Les contenus du *Référentiel* concernant l'enseignement de l'argumentation à la fin du cycle primaire et au début du cycle secondaire nous montrent que les objectifs fixés et les compétences requises par le *Référentiel* en matière d'argumentation sont nombreux et exigeants. L'élève doit s'entraîner aux compétences suivantes :

En classe de 4^e et de 5^e :

- Prendre la parole au sein d'un groupe
- Ecrire une argumentation simple

En classe de 8^e et de 9^e :

- Repérer les fonctionnements linguistiques et sémantiques des textes argumentatifs : distinguer la thèse, les arguments et les exemples
- Rédiger un texte argumentatif
- Analyser le fonctionnement d'un exposé oral et d'un débat
- Soutenir ses positions par des arguments dans une discussion de groupe
- Exposer l'état de ses connaissances

Concernant les objectifs portant sur la Francophonie, l'élève doit principalement s'entraîner à l'ouverture d'esprit, au sens de l'écoute, au goût du débat et à l'aptitude à la discussion.

Face à ces objectifs du *Référentiel*, nous nous demandons si les manuels actuellement utilisés dans le Programme Classes Bilingues au Vietnam peuvent traduire tous ses contenus et réaliser tous ses objectifs. Ainsi, nous

avons confronté le *Référentiel* et les manuels en question et avons fait les constatations suivantes :

Si, comme nous l'avons dit, l'argumentation n'est pas seulement un savoir complexe, mais aussi une compétence, faire acquérir la compétence argumentative aux élèves nécessite un entraînement régulier et de longue haleine car la compétence ne s'acquiert que dans l'activité. Or, la répartition horaire pour les activités liées directement ou indirectement à l'argumentation dans les manuels en question n'est pas suffisante à notre avis pour permettre l'acquisition efficace de cette compétence (4^e : 1 semaine/36 ; 5^e : 7 semaines/36 ; 8^e : 5 semaines/36 ; 9^e : 15 semaines/36).

La mise en relation des contenus du *Référentiel*, des programmes d'enseignement et des manuels nous a également permis de constater des rapports institutionnels différents, des mises en œuvre d'enseignement qui ne concordent pas toujours avec les spécificités du savoir en question. Cela nous montre également les problèmes qui se rapportent à l'utilisation d'un seul manuel et la référence unique aux contenus de savoir figurant dans ce manuel.

Par rapport au *Référentiel*, nous trouvons présents dans les manuels *Ici et ailleurs*, manuels officiels du programme Classes Bilingues, tous les contenus de savoirs et activités d'entraînement requis. Toutefois, ces manuels, avec les lacunes observées précédemment, ne peuvent pas assurer à eux seuls un enseignement efficace à la compétence argumentative. De plus, au niveau de la répartition horaire, le temps réservé aux activités liées à l'argumentation dans les manuels en question n'est pas suffisant pour permettre un entraînement régulier à la compétence argumentative.

Les résultats obtenus nous ont permis d'enrichir et d'approfondir nos réflexions sur l'enseignement de l'argumentation et plus particulièrement, celui destiné au public des classes bilingues au Vietnam, avec ses problèmes et spécificités.

3 Conclusion

Apprendre une langue étrangère, surtout une langue compliquée pour les Vietnamiens comme l'est le français, n'est pas chose évidente. Donc la réussite ne s'obtient pas du jour au lendemain.

Notre travail d'enseignant est de chercher à comprendre les raisons des

difficultés et, à partir de cela, de réfléchir pour améliorer la pratique pédagogique. Avec ce travail, nous en sommes encore restée au premier stade : chercher à comprendre les raisons des difficultés. Donc, le chemin qui reste à parcourir est encore long.

À notre avis, pour un enseignement-apprentissage réussi en langue étrangère, une prise en compte des caractéristiques linguistiques et culturelles du public est nécessaire et très importante. Ce n'est qu'à partir de cela que nous pourrions élaborer un programme et une répartition horaire adéquats. Comme il est impossible d'avoir un référentiel universel pour tous les publics, des transferts et réadaptations de référentiel sont toujours indispensables. Ainsi, dans le cas des élèves vietnamiens qui rencontrent des difficultés en argumentation, un aménagement du programme au niveau des contenus à enseigner et du temps réservé aux études et à l'entraînement sera à préconiser.

Des recherches pour une expérimentation sur le terrain visant à réadapter le programme d'enseignement de l'argumentation à différents niveaux, à modifier le référentiel et à élaborer des séquences pédagogiques qui soient plus aptes à résoudre les difficultés des élèves en argumentation constitueraient selon nous une piste prometteuse. Nous espérons, enfin, pouvoir poursuivre notre travail sur l'enseignement de l'argumentation dans cette perspective.

Bibliographie

- Adam, J.-M. (1997), *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan.
- AUF (2000), *L'Enseignement du français langue seconde – Un Référentiel général d'orientations et de contenus*, Edicef.
- Anscombe, J.-C. et Ducrot, O. (1988), *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles : Mardaga.
- Charaudeau, P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- Malglaive, G. (1990), *Enseigner à des adultes*, Paris : PUF.
- Moeschler, J. (1985), *Argumentation et conversation – Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris : Hatier.
- Plantin, C. (1989), *Argumenter – De la langue de l'argumentation au discours argumenté*, Paris : Centre National de Documentation Pédagogi-

que.

Plantin, C. (1990), *Essais sur l'argumentation – Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris : Editions Kimé.

Manuels de français utilisés dans le programme *Classes bilingues* et manuels de vietnamien du programme ministériel.

(Université de Pédagogie de Hochiminh-ville, Vietnam)